



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
GERS

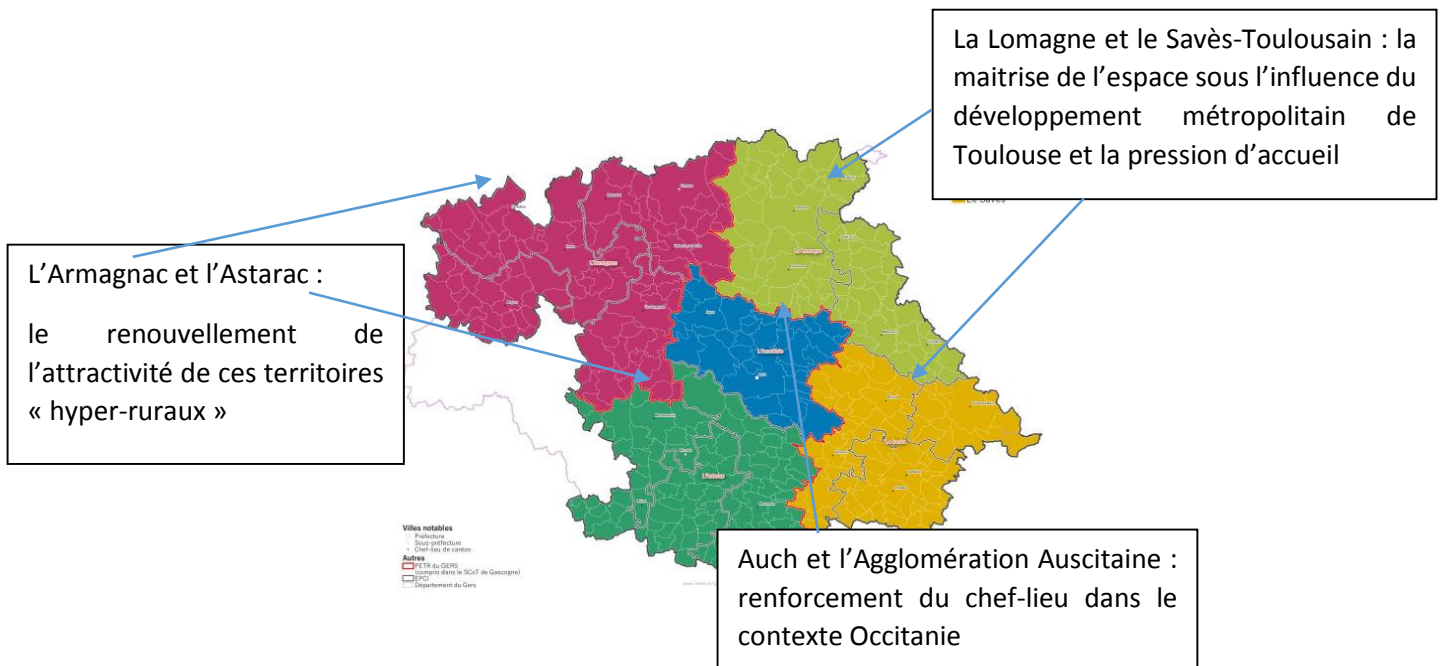
FOCUS sur le SCOT de Gascogne

Son périmètre a été arrêté en mars 2014, quelques éléments de repères :

- 5600 km² le **plus vaste SCoT de France**
- Près de **180 000 habitants**
- 13 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (**12 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération**)
- **397 communes, 2^{ème} SCoT de France par le nombre de communes**
- 3 Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR, structures ayant remplacé les Pays)

Au vu de la **diversité de territoires concernés**, dont les **enjeux spécifiques se révèlent différenciés**, le syndicat mixte a décidé **d'organiser** le territoire du SCoT sur la **base de cinq composantes territoriales**, résultantes de l'analyse du fonctionnement des territoires et des problématiques qui les animent.

L'ambition du SCOT est de décliner des objectifs généraux pour le territoire concerné en tenant compte des spécificités de chacune de ses 5 composantes.



Le processus d'élaboration d'un SCoT est **encadré réglementairement** et **répond à un formalisme rigoureux**. Les **étapes de construction** du SCoT de Gascogne s'étaleront **sur environ 4 ans, entre avril 2017 et l'année 2021**.

De septembre 2017 à juin 2018 se déroule la phase d'élaboration du diagnostic, sur la base duquel les orientations stratégiques et opérationnelles du SCoT se fonderont.

25 octobre 2017 – Pôle Energie et Territoires